



D.2018.03.28.6.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 28 Mars 2018

6 – PLANIFICATION ET ECO MOBILITES**6.3 – Covoiturage : lancement de l'Appel à Projets covoiturage.**

L'an deux mille dix-huit, le vingt huit mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François		X (M. Del Borrello)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X	X (M. André à/c du point 6)	
KELLER Bernard		X (M. Grass jusqu'au point 5.1)	X (à/c du point 6)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Aujoulat)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Trautmann)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (M. Bacou à/c du point 10)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		
SUAUD Thierry (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180330-20180328-6-3D-DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

Tisséo Collectivités, pionnier sur le covoiturage

Tisséo Collectivités a été parmi les premières Autorités Organisatrices de la Mobilité en France à identifier très tôt la tendance au covoiturage, dès son stade embryonnaire en 2003 (soutien à l'initiative Covoituval).

Le service de covoiturage spécifique à l'agglomération toulousaine a été lancé avec une équipe et un site internet dédiés (covoiturage.tisseo.fr). Depuis sa création, plus de 90 établissements ont adhéré au service et celui-ci compte aujourd'hui près de 6 500 salariés inscrits.

En 10 ans, Tisséo Collectivités a mis en place des conventions covoiturage avec les entreprises adhérentes, développé des partenariats avec les territoires limitrophes (Pays Sud Toulousain, Pays Tolosan), matérialisé des points d'arrêt et des places covoitureurs, lancé des campagnes et des actions de communication événementielles telles que l'organisation de « speed-dating covoiturage » ou de « loterie gagnante de la mobilité », signé des partenariats avec des opérateurs (RézoPouce) ou bien des start-ups (Coovia) ... et approché récemment par Bla Bla Car, Klaxit, Karos, IDvroom, Ecov...

Tisséo Collectivités a été identifié parmi « 5 champions européens de l'intermodalité » et est devenu partenaire du projet CHUMS (Changing Habits for Urban Mobility Solutions) incitant les salariés à utiliser des alternatives à la voiture individuelle en privilégiant le covoiturage sur les trajets domicile-travail.

Tisséo Collectivités n'a eu de cesse ensuite de renforcer son action au fil des années, s'appuyant notamment sur la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Depuis octobre 2017, les partenariats d'accompagnement aux plans de mobilité entreprise incluent automatiquement une adhésion au service de covoiturage.

Afin de compléter l'offre de service dans certains territoires périurbains de l'agglomération toulousaine, plus particulièrement sur l'Ouest du Muretain-Agglomération et sur une partie des coteaux du Sicoval, Tisséo Collectivités souhaite expérimenter un service de covoiturage ciblant les déplacements domicile - travail et s'inscrivant en intermodalité avec l'usage du réseau urbain Tisséo.

Tisséo Collectivités dans le champ de l'innovation

L'Appel à Projets Covoiturage s'inscrit dans une recherche continue de partenariats stratégiques. Il fait suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé au mois de mars 2017 autour du thème de l'innovation et de l'expérience voyageurs. Cette première action ciblant en priorité les grandes entreprises, PME, start-ups, clusters, laboratoires de recherche et universités présents sur la grande agglomération toulousaine (ou ayant eu une expérience récente sur le territoire), a permis de fédérer une communauté de 105 innovateurs auteurs de 272 projets.

L'Appel à Projets Covoiturage confirme le positionnement de Tisséo Collectivités dans le champ de l'innovation et du partenariat entre les secteurs public et privé, au service de ses intercommunalités membres et de son Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du Plan de déplacements urbains approuvé le 7 février 2018 après avis favorable de la commission d'enquête publique au mois de décembre 2017.

Le Projet Mobilités 2020.2025.2030 souligne en effet l'étude de pistes d'innovation dans le but de faciliter les nouveaux services aux usagers dont la mobilité partagée, et le covoiturage, pour les trajets quotidiens en milieu urbain et périurbain.

Accusé de réception en préfecture
31-25300180-20180328-6-3D-
DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

Les grandes lignes de l'Appel à Projets Covoiturage

L'Appel à Projets Covoiturage de Tisséo Collectivités est ouvert à toutes les structures juridiques (startup, PME, grands groupes, groupement d'entreprises, etc.) locales, régionales, nationales et internationales.

Deux territoires seraient particulièrement adaptés à une expérimentation : le secteur Ouest du Muretain et le secteur Sud-Ouest des coteaux du Sicoval.

Les déplacements domicile – travail constituent la cible privilégiée de l'Appel à Projets Covoiturage.

Le principe de « je monte je valide » ainsi que la prise en compte de la tarification – billettique du réseau Tisséo sont à considérer.

Le lauréat (ou les lauréats en fonction de la pertinence des candidatures déposées) de l'Appel à Projets Covoiturage profitera d'un partenariat privilégié avec Tisséo Collectivités afin d'expérimenter sa solution de covoiturage pendant une durée de 9 mois. Cette expérimentation permettra de confirmer si le projet est adapté aux problématiques particulières précédemment citées en minimisant la prise des risques, aussi bien pour le lauréat que pour Tisséo Collectivités et les parties prenantes du projet. A la fin de la phase d'expérimentation, Tisséo Collectivités décidera de la suite à donner : la poursuite du service sous une forme à déterminer, ou bien l'arrêt.

Les candidatures seront évaluées par deux instances :

- Le jury de sélection : élus de Tisséo Collectivités, Tisséo Voyageurs, Sicoval et Muretain agglo, représentants de la société civile.
- Le comité d'analyse : techniciens des collectivités concernées, CEREMA.

Le lauréat sera désigné par le jury de sélection qui tiendra compte des analyses techniques des candidatures réalisées sans pondération et fonction de 6 critères :

- Caractère innovant de la solution.
- Compréhension du contexte local et des problématiques liées à la mobilité.
- Adéquation du projet proposé à ces problématiques.
- Adéquation projet et moyens - faisabilité du projet.
- Pertinence de la méthode d'évaluation, en particulier des indicateurs de suivi définis par le candidat.
- Possibilité juridique et réglementaire de la mise en œuvre.

Le calendrier de l'Appel à Projets Covoiturage

- 3 Avril 2018 : lancement officiel de l'Appel à Projets Covoiturage.
- 1^{er} juin 2018 : date limite de dépôt des contributions.
- 14 juin 2018 : audition des candidatures retenues.
- 11 juillet 2018 : choix du lauréat (ou bien des lauréats en fonction de la pertinence des contributions).
- Septembre – octobre 2018 : contractualisation.
- Novembre 2018 à février 2019 : phase de préparation.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180330-20180328-6-3D-
DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

- Mars à novembre 2019 : expérimentation.
- Novembre 2019 à février 2020 : bilan pour aide à la décision.

Le dossier complet de présentation de l'Appel à Projets Covoiturage est téléchargeable sur le site internet de Tisséo Collectivités (www.tisseo-collectivites.fr).

*
* *

Le Comité Syndical :

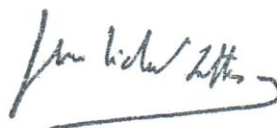
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le lancement de l'Appel à Projets Covoiturage selon les principes décrits dans le dossier de présentation du dispositif.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président de Tisséo Collectivités à faire partie du jury et sélection et à prendre toute décision facilitant la mise en œuvre de cet Appel à Projets Covoiturage.

ARTICLE 3 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean- Michel LATTES

APPEL À PROJETS COVOITURAGE



Candidatures ouvertes
jusqu'au 1^{er} juin 2018

Expérimenter
un projet innovant
de covoiturage en zone
urbaine peu dense



Dossier de présentation
Tisséo Collectivités

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180330-20180328-6-3D-
DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018



toulouse
métropole

SiCoval
Le Sud-Est
Toulousain

Le Muretain
www.muretain.fr

sitprt
Syndicat Intercommunal
des Transports Publics de la Région Toulousaine



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180330-20180328-6-3D-
DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

SOMMAIRE

1. Édito	6
2. Ambitions et défis de l'appel à projets	8
3. Contexte	9
Une métropole au défi de son attractivité	
500 000 déplacements supplémentaires	
Faire émerger de nouvelles solutions	
Un champ d'innovation partenarial	
La communauté des innovateurs, un vivier pour enrichir vos propositions	
4. Etat des lieux de la mobilité sur les territoires ciblés	12
Les territoires prioritaires de l'expérimentation	
Les infrastructures existantes	
5. L'expérimentation	18
Objectif de l'expérimentation	
Déroulement de l'expérimentation	
Moyens mis à disposition du lauréat	
6. Organisation de l'appel à projets Covoiturage (Règlement de l'AàP)	21
Les candidatures éligibles	
Comment candidater ?	
Processus de sélection	
Jury de sélection et comité d'analyse	
Critères de sélection	
Convention partenariale pour la phase d'expérimentation	
Propriété intellectuelle	
Confidentialité	
Informatique et liberté	
Accès à l'information	
7. Annexes	

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180330-20180328-6-3D-
DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180330-20180328-6-3D-
DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

1

Inventer le covoiturage en zone urbaine peu dense



Tisséo Collectivités a été parmi les premières Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) en France à identifier très tôt la tendance au covoiturage, dès son stade embryonnaire en 2003 (soutien à l'initiative Covoituval), et à se mobiliser pour encourager cette pratique émergente, voire exponentielle, d'une mobilité pour tous disruptive et prometteuse.

Le service de covoiturage spécifique à notre agglomération toulousaine a été lancé en 2010 avec une équipe et un site internet dédiés (covoiturage.tisseo.fr). Celui-ci compte aujourd'hui près de 6 500 salariés d'entreprises et d'administrations inscrits pour un millier de covoitureurs.

En 2013, notre syndicat mixte des transports en commun identifié parmi « Les 5 champions européens de l'intermodalité » est devenu partenaire du projet CHUMS (Changing Habits for Urban Mobility Solutions) incitant les « autosolistes » à utiliser des alternatives à la voiture individuelle en privilégiant le covoiturage sur les trajets domicile-travail.

Tisséo Collectivités n'a eu de cesse ensuite de renforcer son action au fil des années, s'appuyant notamment sur la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Dans ce nouveau cadre législatif favorable au covoiturage domicile-travail, la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et la stratégie de développement de la mobilité propre (SDMP) consacrent clairement les nouveaux comportements en matière de mobilité ainsi que le développement de transports collaboratifs comme des outils, voire des leviers, nécessaires à l'atteinte des engagements de la France en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40 % d'ici 2030.

Le mouvement Smart City porté par Toulouse Métropole sur le territoire, mettant à disposition

gratuitement les données de transport via un portail « open data », est aussi un atout dans le développement de services d'informations voyageurs et de calculs d'itinéraires adaptés aux usages précis des personnes en déplacement.

En 10 ans, Tisséo Collectivités a mis en place des conventions covoiturage avec les entreprises adhérentes, en lien notamment avec les Plans de Mobilité Entreprise, élargi l'offre de covoiturage domicile-travail aux communes et entreprises du ressort territorial, développé des partenariats avec les territoires limitrophes (Pays Sud Toulousain, Pays Tolosan), matérialisé des points d'arrêt et des places covoitureurs, lancé des campagnes et des actions de communication événementielles telles que l'organisation de « speed-dating covoiturage » ou de « loterie gagnante de la mobilité », signé des partenariats avec des opérateurs et des start-ups...

Parvenu à ce premier stade de maturité, notre écosystème covoiturage souhaite aujourd'hui faire grandir son ambition pour attirer encore plus de covoitureurs.

Nous connaissons les fondamentaux de notre démarche progressiste : accroître la visibilité physique et numérique de notre service et amplifier sa notoriété, définir un schéma directeur des aires de covoiturage labellisées et multiplier les aménagements, simplifier les modes d'accès à notre carte unique interopérable ainsi que son paiement, multiplier les partenariats avec les collectivités, les entreprises, les gestionnaires de parkings...

Nous avons l'intuition que l'innovation est le facteur majeur pour réussir à ancrer plus profondément et plus durablement une culture du covoiturage spécifique à notre grande agglomération.

Cet appel à projets est donc l'occasion d'inventer la deuxième vie du covoiturage dans l'agglomération toulousaine, en particulier en zone urbaine peu dense.

Merci à tous ceux qui contribueront à cette réflexion.

Jean-Michel LATTES,
Président de Tisséo Collectivités,
Vice-Président de Toulouse Métropole
et Premier adjoint à la Mairie de Toulouse
en charge des déplacements.

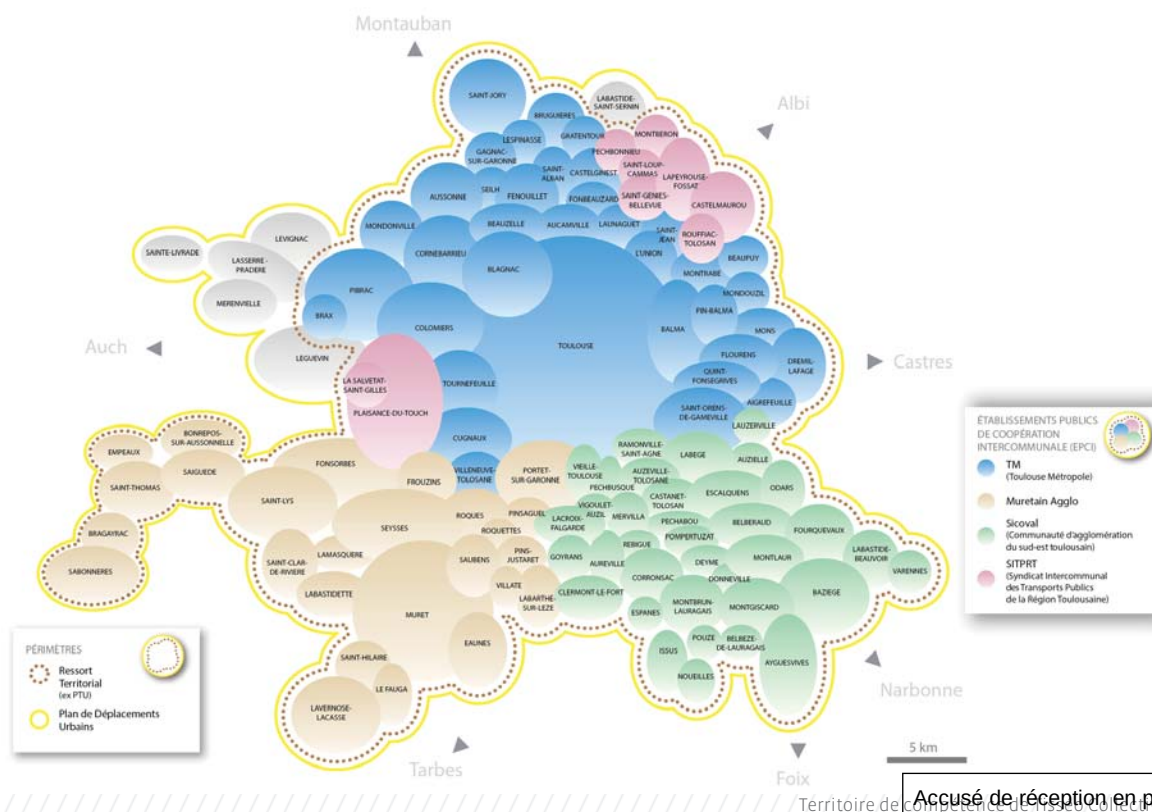
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180330-20180328-6-3D-
DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

Ambitions et défis de l'appel à projets

Le territoire de compétence de Tisséo Collectivités est composé de 114 communes réparties sur 4 intercommunalités (Toulouse Métropole, Sicoval, Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine (SITPRT) et Muretain Agglo). Certaines de ces communes, peu denses, bénéficient d'une faible offre, voire d'une absence totale de transports en commun. Sur certains de ces secteurs urbains en limite de la zone urbaine de l'agglomération, Tisséo Collectivités propose déjà des solutions de Transports en commun à la demande. Ces derniers pouvant toutefois ne pas satisfaire pleine-

ment la demande de déplacements. Ce contexte particulier crée un déséquilibre dans l'accès à une offre de solutions de mobilités et rend complexe pour une partie de la population l'accès aux pôles d'échanges multimodaux permettant de rayonner plus facilement vers les autres secteurs du territoire. C'est à ce défi que Tisséo Collectivités a décidé de contribuer à répondre en organisant cet appel à projet covoiturage. Elle souhaite pour cela s'appuyer sur les capacités d'innovations des acteurs de la mobilité. Le présent appel à projet a donc pour ambition de soutenir et d'accompagner un lauréat, voire

deux lauréats si les candidatures le justifient, dans l'expérimentation d'un projet innovant de covoiturage de courtes distances en zones peu denses. En créant les meilleures conditions possibles d'accueil de cette initiative, Tisséo collectivités souhaite bénéficier d'un retour d'expérience partagé avec le lauréat pour tirer le cas échéant des enseignements à même de guider la mise en oeuvre et de pérenniser une nouvelle offre de mobilité. La collaboration étroite avec le lauréat sera donc une condition forte de la réussite de cette expérimentation qui pourra rayonner bien au-delà du territoire.



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180330-20180328-6-3D-DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

Une métropole au défi de son attractivité

Approuvé le 7 février 2018 par le Comité Syndical de Tisséo Collectivités, le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) a reçu un avis favorable de la commission d'enquête publique au mois de décembre 2017.

Le document de référence porte de fortes ambitions à l'échelle de la grande agglomération toulousaine.

Il s'agit notamment de renforcer l'accès et de maintenir l'attractivité des zones économiques et d'emploi d'une métropole identifiée comme l'une des capitales mondiales de l'aéronautique et du spatial. Le Projet Mobilités a donc été étudié pour organiser les conditions de la mobilité durable et répondre à la demande de déplacements dans le contexte particulier d'une crois-

sance économique et démographique soutenue.

Entre 2006 et 2016, Tisséo Collectivités a déjà constaté une hausse de 77 % des déplacements atteignant le nombre record de 127 millions. La part des transports en commun représente environ 13 % de ce total annuel.

500 000 déplacements supplémentaires

A l'horizon 2025, l'enjeu principal du Projet Mobilités est d'absorber par les différents réseaux de transport de l'aire urbaine toulousaine les 500 000 déplacements quotidiens supplémentaires attendus (par rapport aux 4 millions de déplacements quotidiens actuels), tous modes confondus, dont 250 000 pour les seuls transports collectifs.

Pour y répondre, trois leviers complémentaires animent le Projet Mobilités :

- Le report modal, ou comment faire fonctionner ensemble le train, le métro, le tramway, le bus, la marche à pied, le vélo, la voiture partagée ;
- La cohérence entre urbanisme et

mobilités, ou comment développer ensemble la ville et les transports en commun ;

- L'organisation des réseaux routiers et des stationnements, ou comment mieux développer et aménager les voiries et les stationnements.

Une politique de report modal de la voiture en solo vers des alternatives moins consommatrices d'espace est en effet à mettre en œuvre à court terme pour contribuer à maintenir et consolider l'attractivité des centres et anticiper l'évolution de la demande dans l'agglomération. Parmi ces alternatives, la voiture partagée a été iden-

tifiée comme un axe à développer, accompagnée de l'intermodalité. Cette orientation a déjà débouché sur des applications concrètes, comme le sont la mise en œuvre d'un schéma directeur d'aménagement des aires et de spots covoiturage pour faciliter les rendez-vous, l'embarquement, la dépose/reprise en milieu urbain et périurbain. Elle implique aussi de renforcer les partenariats et de développer les services de covoiturage spontané et d'autopartage ainsi que des lignes complémentaires aux transports en commun pour la desserte des territoires

Le Projet Mobilités confirme l'étude de pistes d'innovation dans le but de faciliter les nouveaux services aux usagers tels que ceux de la mobilité partagée (covoiturage, autopartage,

La démarche vise à faire émerger des conventions, des expérimentations et des solutions performantes,

Dans ce même esprit de synergies, des développements partenariaux sont également recherchés avec la Région Occitanie concernant l'intermodalité, et le Département de la Haute-Garonne, concernant le covoiturage (schéma directeur d'aires de covoiturage sur son territoire).



Un champ d'innovation partenarial

Le présent appel à projets s'inscrit dans une recherche continue de partenariats stratégiques. Il a pour cadre la délibération actée le 5 juillet 2017 par le Comité syndical de Tisséo Collectivités autorisant le déploiement de grands leviers d'innovation dans la continuité d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé au mois de mars 2017 autour du thème de l'innovation et de l'expérience voyageurs. Cette première action ciblait en priorité les grandes entreprises, PME, start-ups, clusters, laboratoires de recherche et universités présents sur la grande agglomération toulousaine (ou ayant eu une expérience récente sur le territoire). Elle a notamment permis de fédérer une communauté de 105

innovateurs auteurs de 272 projets, tous répondant aux enjeux du Projet Mobilités et de la future 3ème ligne de métro. Les acteurs ayant répondu à l'AMI étaient en majorité issus du secteur privé (40%), régional et local (près de 75%). Leurs propositions étaient pour la plupart déjà « matures » (70%), signe que ces innovateurs sont fortement mobilisés dans le développement de leurs solutions.

Leurs projets de dimension territoriale, en lien avec le Projet Mobilités, s'articulaient déjà autour de l'usage partagé de la voiture et de l'électromobilité, ainsi que les applications mobiles, les parkings-relais mixtes (voire mutables) et les véhicules autonomes. L'AMI lancé par Tisséo

Collectivités est le premier signe concret d'une démarche continue ayant pour objectif la création d'un réseau de partenaires innovateurs ouvert sans limite de temps à tout nouveau contributeur. Avec l'appel à projets covoiturage, Tisséo Collectivités confirme son positionnement dans le champ de l'innovation et du partenariat entre les secteurs public et privé, au service du Projet Mobilités et de ses intercommunalités membres, ainsi que sa volonté d'identifier les compétences et expertises susceptibles d'intervenir sur le territoire de la grande agglomération toulousaine et d'expérimenter « in situ » de nouvelles solutions de mobilité, cette fois dans un champ très précis, le covoiturage.

La communauté des innovateurs, un vivier pour enrichir vos propositions

Cette communauté ouverte d'une centaine d'innovateurs qui s'est constituée dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du 23 mars au 28 avril 2017 offre une opportunité pour créer des propositions innovantes en mixant les expertises et ainsi enrichir les propositions.

A titre d'exemple, des solutions complémentaires permettraient d'investir les domaines suivants :

- Stationnement dédié à la mobilité partagée : gestion de places mixtes

en temps réel, information temps réel sur les places disponibles, différenciation de places dans des P+R, etc.

- Solutions billettiques et monétiques complémentaires : achat, paiement, couplage au pass mobilité d'autres services associés comme le stationnement, solutions de backoffice billettique permettant une redistribution entre les différents opérateurs.

- Information voyageur : solutions

logicielles, chatbot, applications mobiles, interfaçage avec du mobilier dédié à l'information voyageur, etc.

- Système d'aide à l'exploitation du service de mobilité

- Exploitation des données générées par les utilisateurs du service

- Etc.

Les candidats intéressés par cette démarche peuvent se rapprocher de Tisséo Collectivités pour intégrer la communauté..

Etat des lieux de la mobilité sur les territoires ciblés

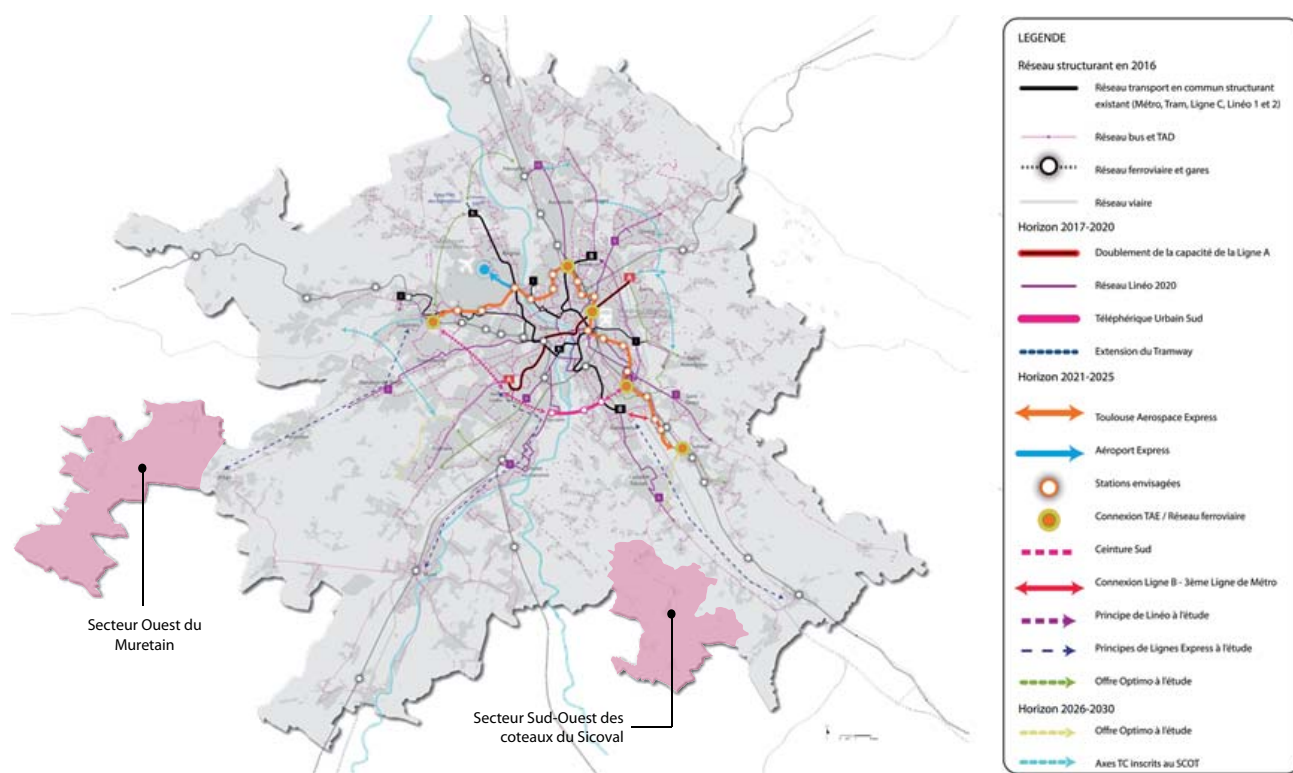
Les territoires prioritaires de l'expérimentation

Au sein du territoire de compétence de Tisséo Collectivités, il existe des zones péri-urbaines où la couverture des transports en commun urbain reste relativement peu aisée à mettre en place par rapport à la demande potentielle. En effet, la faible densité de ces territoires rend difficile l'atteinte d'un équilibre raisonnable entre les coûts d'exploitation et la fré-

quentation attendue. S'il existe actuellement des solutions alternatives telles que le Transport à la demande (TAD) sur certains des territoires de la périphérie éloignée, le taux d'utilisation de la voiture reste très élevé par rapport aux zones plus denses de l'agglomération. C'est dans ces territoires, peu denses et avec une faible desserte des transports en commun, que

Tisséo Collectivités souhaite expé-
rimer de nouveaux services de
covoiturage.

Ainsi, dans le cadre de cet appel à projets, il est envisagé d'expé-
rimer des projets innovants de
covoiturage sur deux territoires
prioritaires : le secteur Ouest du
Muretain, et le secteur Sud-Ouest
des coteaux du Sicoval.



Localisation du secteur Ouest du Muretain et du secteur Sud-Ouest des coteaux du Sicoval dans l'agglomération toulousaine

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180330-20180328-6-3D-
DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

Le secteur Sud-Ouest des coteaux du Sicoval

Ce territoire est composé des communes de Belbèze de Lauragais, Corronsac, Espanès, Issus, Montbrun-Lauragais, Noueilles et Pouze, pour un total de 2926 habitants, dont 50 % d'actifs. Il appartient au bassin de vie Sud-Est de la grande agglomération toulousaine.

Il contient des parcelles majoritairement agricoles et naturelles, avec des logements individuels. Il ne comporte pas de 'centralité' (pôle économique ou d'équipements publics) importante à l'échelle du bassin de vie. La plupart des déplacements domicile-travail ont donc lieu de l'intérieur vers l'extérieur du secteur, soit vers le centre-ville, soit vers les zones d'activité à proximité, comme Labège Innopole, Parc du Canal, Ranguel, Portet sur Garonne et Toulouse Sud-Ouest. Le seul service de transport en commun urbain du territoire est une ligne de transport à la demande (TAD 202), qui lie les communes de Corronsac et Montbrun-Lauragais au pôle d'échanges multimodaux (PEM) de Castanet-Tolosan. Au niveau du bassin de vie, la plupart des échanges avec le Centre-ville se font via les transports en commun (59%), et en voiture (23 %). Pour la plupart des habitants du secteur, se déplacer

implique donc de prendre sa voiture sur au moins une partie du trajet. Ils peuvent ensuite rejoindre l'un des noeuds du réseau TC à proximité : les pôles d'échanges de Ramonville et de Castanet-Tolosan, qui contiennent des parkings relais (P+R), la station de métro Université P. Sabatier (ligne B), la gare SNCF de Portet-Saint-Simon, terminus de la ligne 5 de Linéo, et les gares TER de Pins-Justaret et de Baziège.

Le secteur ouest du Muretain

Ce territoire est composé des communes de Bonrepos-sur-Aussonnelle, Bragayrac, Empeaux, Sabonnères, Saiguède, Saint-Thomas et pouvant aller jusqu'à Lamasquère, qui se trouvent à l'extrémité Ouest du périmètre de Tisséo Collectivités, et du bassin de vie Sud-Ouest de la grande agglomération toulousaine. Il compte 3438 habitants, dont 49 % d'actifs. Il s'agit également de communes à dominante agricole, avec une faible densité de logements. Les 'centralités' qui attirent les habitants de ce territoire, en plus du centre-ville, sont les zones d'activité du Muret et de Basso-Cambo, ainsi que la zone aéronautique et aéroportuaire. Le secteur est en partie desservi uniquement par les lignes Arc en Ciel du Département de la Haute-Garonne. L'autre

service de transport en commun le plus proche est la ligne 116 (arrêt Saint-Lys Rossignols), à environ 7 km, qui permet de rejoindre la commune de Plaisance-du-Touch, qui sera à son tour reliée au centre-ville via le service.

Linéo à horizon 2020. Ensuite, les principaux noeuds du réseau TC à proximité sont le PEM de Basso-Cambo (environ 40 km) et les gares de Colomiers (30 km) et Muret (25 km).

Pour plus d'informations sur les secteurs décrits ci-dessus, et en particulier sur l'organisation des transports routiers dans les bassins de vie correspondants, les candidats sont invités à prendre connaissance des diagnostics territoriaux des bassins de vie, qui font partie des pièces du présent dossier d'appel à projets.

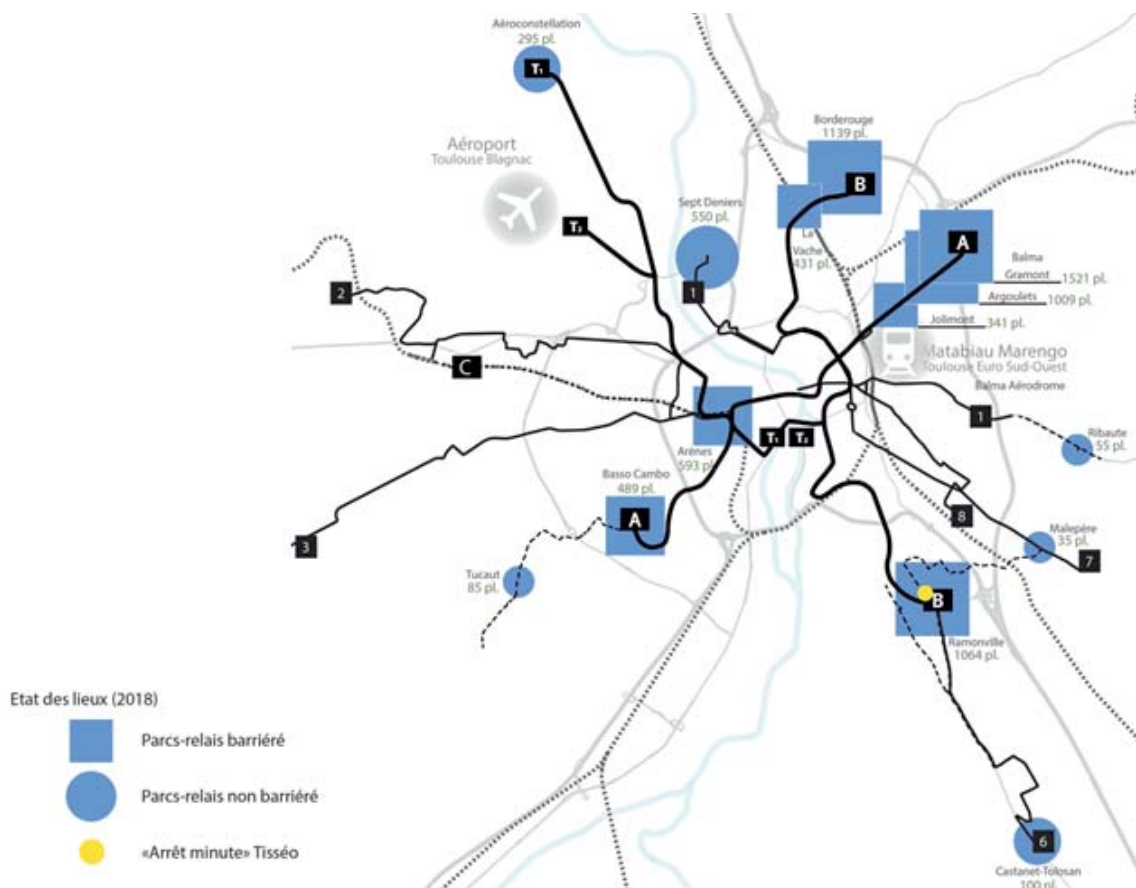
Il est donc attendu du candidat d'adresser en priorité les problématiques du secteur Ouest du Muretain et du secteur Sud-Ouest des coteaux du Sicoval, sans forcément se restreindre à ces territoires. Lors de la candidature, une description du périmètre choisi et des raisons qui ont conduit à ce choix est nécessaire pour juger de la pertinence de la proposition au regard du défi de l'appel à projets.

Les infrastructures existantes

Le territoire de la grande agglomération de Toulouse bénéficie d'infrastructures et de services de mobilité développés. En particulier, les infrastructures existantes encourageant la mobilité partagée peuvent être déclinées comme suit : l'offre de stationnement dédiée au covoiturage (spots de covoiturage, P+R, places de parking et aires de covoiturage), la billettique, la tarification et l'information voyageur. Chacune de ces composantes

peut se révéler être un levier pour encourager la mobilité partagée, notamment si l'intégration et l'interopérabilité sont anticipées. Cette rubrique s'attache donc à décrire les infrastructures existantes de Tisséo Collectivités. La manière dont elles pourront être mises à disposition du lauréat dans le cadre de l'expérimentation est détaillée dans le paragraphe « les moyens mis à disposition ». Tisséo Collectivités a accompagné le

développement des services de covoiturage avec des aménagements spécifiques : des spots de covoiturage et un parking de courte durée à la station de métro de Ramonville pour gérer la prise en charge de passagers. A ces aménagements s'ajoutent des éléments apportés par encore d'autres acteurs de la mobilité sur le territoire ; c'est le cas par exemple des aires de covoiturage en cours de création par le Département de la Haute-Garonne.



Localisation des parcs relais à accès contrôlé et à accès libre sur le réseau Tisséo Collectivités (2016)

Parkings relais

Le réseau exploité par Tisséo compte des parcs relais à certains points clés du réseau, pour faciliter l'accès aux usagers multimodaux. Il existe 8 parcs relais à accès contrôlé, exploités par Tisséo, et 7 parcs relais à accès libre, certains exploités par Tisséo, d'autres par des opérateurs tiers. Les parcs à accès contrôlé sont

destinés exclusivement aux usagers du réseau Tisséo et se trouvent au niveau de certaines stations de métro. Le service est inclus dans le prix du titre de transport Tisséo (unitaire ou abonnement). Ils sont ouverts tous les jours de 4h45 à 0h45, et jusqu'à 3h45 les vendredis et samedis. Le stationnement y est interdit en dehors des heures d'ouverture,

sauf pour les abonnés au stationnement de nuit parcs relais Tisséo.

L'utilisateur du parc relais se présente au niveau de la borne d'entrée qui s'ouvre sur détection de véhicule s'il n'est pas saturé. La sortie des parcs relais s'effectue avec le ticket /carte de transport validé dans le métro, le tram ou le bus (valable pendant une heure après validation).

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180330-20180328-6-3D-DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

› Les parcs relais de la ligne A

- Balma-Gramont : 1521 places
- Argoulets : 1009 places
- Jolimont : 341 places
- Arènes : 593 places
- Basso-Cambo : 489 places

› Les parcs relais de la ligne B

- Borderouge : 1139 places
- La Vache : 431 places
- Ramonville : 1064 places

Par ailleurs, à compter du jeudi 18 janvier 2018, Tisséo a mis en place sur le parc relais de Ramonville une zone d'arrêt de courte durée, limitée à quinze minutes afin de faciliter la dépose et la reprise des voyageurs et covoitureurs en correspondance avec le métro. Plus confortable, il est possible de dis-

poser désormais de 23 places dans une zone réservée, où les conditions d'attente ont été améliorées (abris, bancs, etc.).

Les 7 parcs relais Tisséo sans contrôle d'accès sont mis à disposition pour faciliter le rabattement plus amont sur le réseau Tisséo (au niveau de stations tramway, d'ar-

rêts Linéo et d'arrêts sur site propre bus). Une note peut être trouvée en annexe avec plus d'informations sur le fonctionnement des parcs relais Tisséo et des services associés. Une carte détaillant la localisation des aires de covoiturage aménagées par le Département est également présente.

› Les parcs relais de la ligne T1

- Aéroconstellation : 295 places
- Arènes : 605 places

› Les parcs relais bus

- Castanet - Tolosan : 100 places
- Ribaute : 55 places
- Sept Deniers - Salvador Dali : 550 places
- Tucaut : 85 places
- Malepère : 35 places

Spots de covoiturage

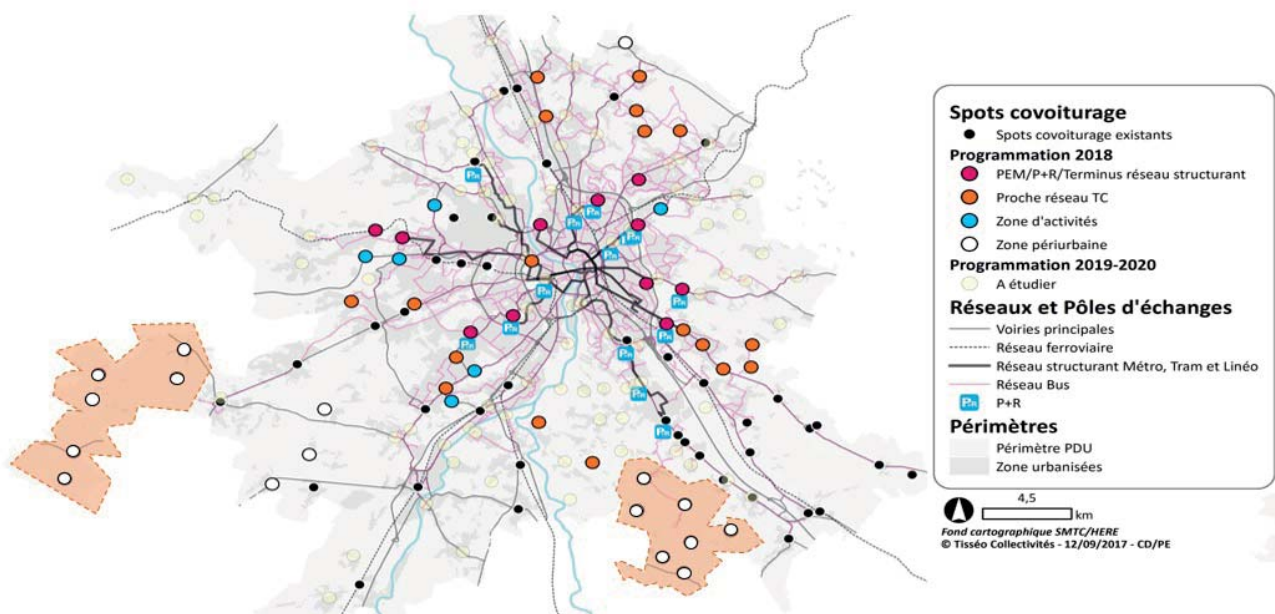
Afin de faciliter la pratique du covoiturage, Tisséo Collectivités a décidé de mailler le territoire de points d'arrêt, appelés "spots de covoiturage". Ils sont matérialisés par un marquage au sol et un potelet. Actuellement, ils sont utilisés dans le cadre de trajets planifiés à l'avance ou de trajets sans rendez-vous (autostop organisé). Certains fournisseurs de services de covoiturage ont intégré ces spots à leur service et incitent les covoitureurs à les utiliser pour la prise en charge et la dépose. C'est le cas par exemple du service de co-

voiturage Tisséo présenté ci-après. Le territoire compte actuellement une cinquantaine de spots, présents surtout dans le centre de l'agglomération et le long des principaux axes routiers. Certains d'entre eux ont été placés à proximité de pôles générateurs de flux et noeuds du réseau TC. Comme le montre la carte ci-dessous, Tisséo Collectivités a prévu de mettre en service de nouveaux spots en 2018, et d'autres localisations sont à l'étude pour une mise en service à l'horizon 2019-2020. Plus de détails sur la localisation des spots covoiturage existants (notamment

coordonnées GPS) et futurs peuvent être trouvés en annexe.

Tisséo Collectivités est en capacité d'inclure la mise en service de spots de covoiturage provisoires dans le cadre de l'expérimentation du nouveau service.

Par ailleurs, Tisséo Collectivités développe des politiques de tarification, de billettique et d'informations voyageurs qui visent à faciliter la multimodalité et à étoffer l'offre des services. Vous trouverez ci-après une rapide description des principes et technologies des services Tisséo.



Les spots de covoiturage de l'agglomération toulousaine

Système billettique : vente et validation

Le système billettique proposé par Tisséo Collectivités s'articule autour du principe « je monte, je valide », afin d'assurer la remontée des données relatives aux déplacements pour améliorer l'exploitation, comme le design des services associés à la mobilité. Le service de covoiturage proposé par les candidats pourra s'inspirer de ce parti pris. Deux types de supports de validation, sont mis à disposition des voyageurs :

- Des cartes sans contact NFC sur lesquelles les titres de transport Tisséo peuvent être chargés : la carte Pastel qui repose sur la technologie Calypso, conforme à la norme ISO 14413 de type B et qui est utilisée

par la majorité des usagers du réseau Tisséo ; s'ajoutent des cartes de technologie DesFire, conforme à la norme ISO 14413 de type A, comme la carte MonToulouse (cartes multi services de la Mairie de Toulouse), la carte SENIOR Toulouse, la carte So Toulouse (pour les usagers touristes avec accès aux musées) et la carte MUT (multiservice de l'université de Toulouse)

- Des solutions billettiques de dématérialisation des titres de transport, qui sont en cours de développement : le paiement par mobile en chargeant la carte Pastel sur smartphone via une application dédiée (disponible en avril 2018) et la transformation du smartphone en terminal de vente grâce au chargement en direct de la carte Pastel

sur le mobile (attendu en septembre 2018). Pour plus d'informations sur les technologies utilisées et les possibilités de développement, voir la note sur le système billettique en annexe du dossier.

Le réseau de distribution et de vente de titres de transports de Tisséo Collectivités est au cœur du parcours client et repose sur des agences, des commerçants agréés, des distributeurs automatiques, de la vente à bord des bus, des « ticket sms » et une e-agence Tisséo.

Une réflexion pourra être menée avec le lauréat sur la manière d'intégrer au mieux ce réseau de distribution pour promouvoir le service de covoiturage.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180330-20180328-6-3D-DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

Les principes de tarification solidaire Tisséo Collectivités

La tarification solidaire Tisséo, qui prend en compte le niveau de ressources de chacun, repose sur un principe de solidarité à l'égard des personnes les plus modestes et sur l'équité entre les voyageurs, et ce afin de favoriser l'accès aux transports en commun au plus grand nombre. Pour les abonnements mensuels, le tarif de référence reste le tarif TOUT PUBLIC : 50 €/mois. Les candidats peuvent se référer au détail de la tarification solidaire en annexe. Par ailleurs, et dans le cadre de sa politique volontariste pour inciter au report modal, Tisséo Collectivités propose un « Pass écomobilité ». Aujourd'hui, ce pass comprend pour 52,60€/mois :

- Un accès illimité au réseau métro, tram, bus et aux parcs à vélos Tisséo (hors navette aéroport) pendant 12 mois consécutifs,
- L'adhésion à la formule Fréquence Citiz (autopartage).
- La possibilité d'accéder gratuitement à la garantie retour du service covoiturage Tisséo (après démarches complémentaires auprès du service concerné).
- La possibilité de charger un abonnement VÉLO Toulouse.
- Un accès illimité aux Parcs à Vélo Tisséo.

Information voyageurs

Tisséo Collectivités assure l'information de ses clients en amont, pendant et après leurs déplacements, et ce via le site internet calculateur multimodal d'itinéraires Tisséo, une application mobile dédiée et de l'in-

formation voyageur en station et aux arrêts de bus. L'objectif est de développer une information voyageur en temps réel, qui permette de planifier des déplacements porte à porte intégrant l'ensemble des services de mobilité disponibles sur le territoire. D'autres applications mobiles d'information voyageur ont été développées par d'autres acteurs grâce aux jeux de données ouverts et disponibles sur le site open data de Toulouse Métropole.

Plateforme de covoiturage Tisséo

Comme sur d'autres agglomérations de taille similaire, les habitants de la grande agglomération de Toulouse profitent de la présence de plusieurs services de covoiturage avec des offres distinctes. Parmi ceux-ci, il existe notamment le service de covoiturage Tisséo, exploité directement par Tisséo Collectivités. Le service est centré sur les déplacements domicile-travail. Il est proposé principalement aux entreprises dans le cadre de leurs plans de mobilité. Il s'appuie sur une équipe de conseillers qui assistent les covoitureurs selon leur besoin. Son fonctionnement est axé principalement sur des échanges durables (plusieurs mois) et à titre gratuit de trajets aller-retour où chacun est à tour de rôle passager puis conducteur.

Tisséo Collectivités ne prend pas de commission sur les déplacements. Une adhésion individuelle de 5 euros/an permet à la personne inscrite de pouvoir bénéficier de la Garantie Retour : prise en charge des frais de retour au domicile (sur justificatif et à concurrence de 50 euros).

Des conventions sont signées avec les entreprises de l'agglomération dans le cadre de leur plan de mobilité pour prendre en charge le service proposé à leurs collaborateurs : accès à la plateforme de covoiturage, assistance personnalisée par les conseillers, animations, formation de référents dans l'entreprise, événements. D'un point de vue technique, l'exploitation est réalisée via une plateforme comprenant :

- un site Internet où l'utilisateur s'inscrit et effectue sa recherche d'un équipier de covoiturage ;
- un back-office permettant aux conseillers de gérer la base de données et d'apporter une assistance personnalisée aux usagers et l'envoi de courriel automatique ;
- un outil de mise à jour en Drupal du site Internet.

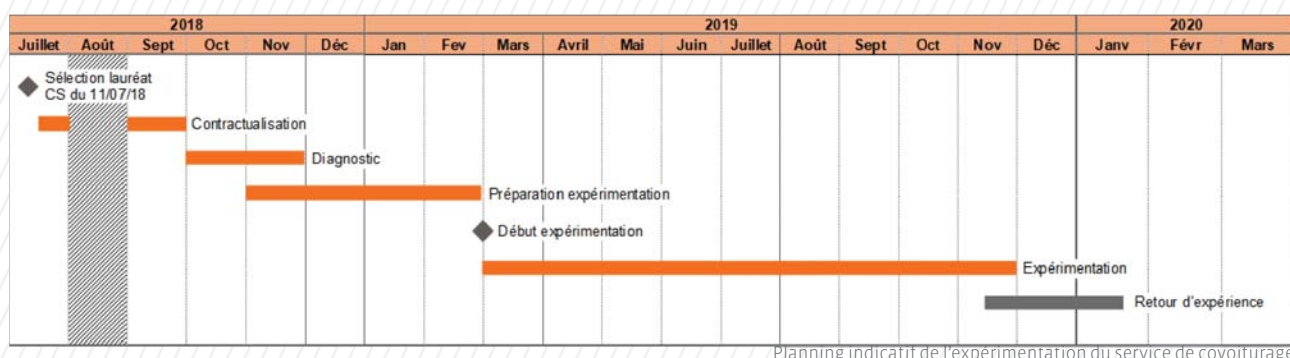
Ainsi, à fin janvier 2018, 40 établissements sont adhérents au service covoiturage Tisséo, et 6300 personnes sont inscrites sur le site de covoiturage. Finalement, le service covoiturage Tisséo a établi des partenariats avec d'autres collectivités fournisseurs de services covoiturage présents sur le territoire, ce qui leur a permis d'avoir une visibilité croisée et un poids plus important dans le dimensionnement des infrastructures dédiées comme les spots de covoiturage. Dans le cadre de cet appel à projets, il pourrait être envisageable de développer des partenariats semblables entre le projet du lauréat et service de covoiturage opéré par Tisséo Collectivités. D'ailleurs, la plateforme informatique est en cours d'évolution, avec une première mise à jour fin juin 2018.

Objectif de l'expérimentation

Le lauréat de l'appel à projets profitera d'un partenariat privilégié avec Tisséo Collectivités afin d'expérimenter sa solution de covoiturage pendant une durée de 9 mois. Cette expérimentation permettra de confirmer si la solution est adaptée aux problématiques particulières précédemment citées en minimisant la prise des risques, aussi bien pour le lauréat que pour Tisséo Collectivités et les parties prenantes du projet. Elle permettra également d'identifier et traiter les procédures réglementaires et juridiques à appliquer pour assurer la mise en oeuvre du projet sur le(s) site(s) d'expérimentation. A la fin de la phase d'expérimentation, Tisséo Collectivités décidera de la suite à donner : la poursuite du projet sous une forme à déterminer ou bien son arrêt.

Déroulement de l'expérimentation

L'expérimentation sera précédée d'une étape de contractualisation, un diagnostic et un temps de préparation qui auront lieu entre la date de sélection du lauréat et la date de début de l'expérimentation.



Contractualisation

Suite à la sélection du lauréat, Tisséo Collectivités entrera en contact avec celui-ci pour établir les conditions précises de l'expérimentation et de sa préparation. Ce processus permettra d'aboutir à une convention, signée par chacune des parties impliquées dans l'expérimentation. Elle détaillera les engagements pris par chacune. En particulier, le document cadre précisera les moyens mobilisés. Cette convention précisera également les périmètres géo-

graphique et temporel de l'expérimentation.

Phase de diagnostic et de préparation

Le diagnostic permettra au lauréat de récupérer toutes les données d'entrée nécessaires à la préparation de la mise en place du service et de valider ou actualiser les hypothèses énoncées dans le présent dossier de présentation et dans la proposition de solution. En particulier, le lauréat pourra affi-

ner la caractérisation des cibles du service proposé et identifier les contraintes et leviers spécifiques à cette solution sur le(s) territoire(s) d'expérimentation. Ce sera l'occasion pour le lauréat de rencontrer les parties prenantes du projet (collectivités, entreprises, usagers) afin de recueillir leurs besoins et commencer à les impliquer directement dans la démarche.

Dans la phase de préparation, le lauréat pourra déployer tous les éléments préalables à la mise en

service : le développement éventuel ou l'adaptation possible d'une plateforme web/application mobile, la réalisation d'aménagements temporaires sur l'infrastructure, ... Dans la continuité de la phase de diagnostic, les rencontres avec les parties prenantes permettront de les associer à l'expérimentation et de "recruter" les ambassadeurs. Tisséo Collectivités souhaiterait participer au diagnostic et à la préparation, en travaillant en étroite collaboration avec le lauréat, pour lui permettre de mener au mieux l'expérimentation. Tisséo Collectivités pourrait mobiliser des moyens propres (cf. paragraphe Moyens mis à disposition), ainsi que légitimer la position du lauréat vis-à-vis des parties prenantes.

L'expérimentation

La durée prévue de l'expérimentation est de 9 mois au cours desquels le lauréat proposera son service à une communauté d'utilisateurs du ou des territoires qu'il aura ciblés. Le démarrage de l'expérimentation est prévu pour le premier trimestre 2019, la date précise sera fixée avec le lauréat. Tisséo Collectivités souhaite poursuivre la collaboration avec le lauréat pendant l'expérimentation. Les conditions précises de son intervention seront discutées avec le lauréat pendant la phase de contractualisation.

Bilan et suite de l'expérimentation

Environ 3 mois avant la fin de l'expérimentation, Tisséo Collectivités réalisera un bilan de celle-ci,

si possible en partenariat avec le lauréat. Dans tous les cas, il sera indispensable de collecter des données quantitatives permettant de caractériser le service (nombre d'utilisateurs, nombre de parcours, kilomètres parcourus,...) durant toute la durée de l'expérimentation. Il est attendu du lauréat d'identifier la liste des données à collecter et la manière de le faire. Le bilan sera réalisé, à minima, sur la base de données quantitatives collectées et de données qualitatives issues d'une enquête terrain auprès des usagers. Les résultats du bilan permettront à Tisséo Collectivités de décider de la suite à donner au projet. Le cas échéant, Tisséo Collectivités fournira au lauréat le bilan de son évaluation.

Moyens mis à disposition du lauréat

En tant qu'autorité organisatrice des mobilités, Tisséo Collectivités dispose de moyens qui pourraient aider le lauréat à déployer son expérimentation dans les meilleures conditions. Une co-construction permettrait au lauréat d'adapter son offre aux besoins des habitants des territoires ciblés, de connaître et se faire connaître des parties prenantes du service, et de s'intégrer dans une offre de mobilité globale, en complémentarité avec les services existants.

Il est important de noter que ces moyens pouvant être mobilisés, le seront uniquement pendant la durée de l'expérimentation et ne seront pas imposés au lauréat, qui sera libre de les utiliser ou non. Le cas échéant, le détail des moyens Tisséo Collectivités mobilisés sera établi pendant la phase de contrac-

tualisation et figurera dans la convention partenariale, avec une description du volume et de la durée de mise à disposition.

Ces moyens peuvent se regrouper dans les catégories suivantes : données d'entrée et data, tarification et billettique, équipements et services, information voyageurs, ressources, communication.

Données d'entrée et data

Tisséo Collectivités a accès à plusieurs documents et données statiques et dynamiques permettant de caractériser son territoire d'action : enquête ménages déplacements, diagnostics territoriaux réalisés dans le cadre de la révision du PDU (Projet Mobilités 2020.2025.2030), données trafic sur les principaux axes routiers, données des Transports en commun

(horaires, fréquentation)...

Certaines des données statiques (notamment les diagnostics territoriaux) sont communiquées avec le présent appel à projets. Il est également possible de mettre à disposition d'autres données pendant la phase de candidature. Les candidats sont invités à prendre connaissance de la liste des données mises à disposition et à faire part de toute demande complémentaire. Si Tisséo Collectivités est en mesure de transmettre ces données, elles seront communiquées à l'ensemble des candidats ayant manifesté intérêt pour répondre à l'appel à projets. Tous les candidats seront alertés de la mise à disposition de nouvelles données sur l'espace de partage. La mise à disposition de data, et en particulier des données dynamiques, pendant les phases de

préparation et d'expérimentation est possible sous réserve de validation avec l'ensemble des parties prenantes concernées. Le lauréat devra expliciter l'objectif et la méthode de traitement des données en amont.

Tarification et billettique

Si Tisséo Collectivités ne modifiera pas sa grille tarifaire dans le cadre de l'expérimentation du projet, et n'impose pas au candidat un tarif lié à l'utilisation du covoiturage. Le candidat est donc libre de proposer sa propre politique tarifaire. Il devra cependant la présenter explicitement dans sa candidature.

Pour faciliter, et permettre un suivi de l'usage du covoiturage dans le cadre de l'expérimentation, si le candidat souhaite s'appuyer sur les systèmes de billettiques de Tisséo, il est invité à le préciser. Deux supports principaux sont envisageables : la Carte Pastel et, à venir, Ticket Izy offrant une matérialisation complète des titres de transport. Cette demande du candidat pourra faire l'objet, au cours et dans le respect du processus de sélection, d'un échange sur la faisabilité et les attendus techniques. Tisséo Collectivités fournira les caractéristiques techniques et sécuritaires nécessaires si la demande est jugée pertinente.

Équipements et services

Le réseau Tisséo comporte des équipements liés à la pratique du covoiturage, en particulier les spots de covoiturage. Le lauréat pourra donc s'appuyer sur ce réseau

d'équipement pour son projet. Si le lauréat en exprime le besoin, il sera possible d'étudier la mise en place de nouveaux spots de covoiturage ou la matérialisation de places de covoiturage à proximité des P+R, dans les zones «Dépose minute» ou dans des parcs de stationnement existants. Dans tous les cas, afin d'assurer le caractère provisoire des aménagements, ceux-ci devront se baser sur des solutions simples. Nous attirons l'attention des candidats sur le fait que dans tous les cas le stationnement des véhicules particuliers sur les arrêts de bus constitue une infraction au code de la route. Dans le sens de cette interdiction nous invitons les candidats à ne pas inciter les usagers à de telles pratiques.

Information voyageurs

En termes d'information voyageurs, il peut être envisageable de :

- Diffuser des informations concernant les transports en commun urbains sur le support utilisé par le projet du lauréat, en récupérant les données Tisséo en open data ;
- Diffuser des informations concernant le projet de covoiturage via des moyens Tisséo : emailing aux usagers des territoires pressentis et informations par les communes, informations sur le site internet Tisséo Voyageurs et l'application mobile Tisséo.

Si le candidat possède dès aujourd'hui des solutions spécifiques d'information voyageur, il est invité à les présenter et les préciser dans l'optique d'échanges plus techniques au cours du processus de

sélection. Il pourra également préciser ses besoins en la matière.

Ressources

Tisséo Collectivités a la possibilité de mobiliser des collaborateurs impliqués dans les sujets du covoiturage et autres services à la mobilité. Ces personnes pourraient apporter leur connaissance du contexte local, du fonctionnement de Tisséo Collectivités, et des services existants, pour enrichir la démarche du lauréat tout au long du projet.

Communication

Tisséo dispose de moyens de communication propres (site internet, relation presse, ...) et des contacts privilégiés avec des réseaux d'acteurs (collectivités, entreprises, usagers, ...) qu'il pourrait être intéressant d'exploiter dans le cadre de l'expérimentation du service de covoiturage. En particulier, Tisséo Collectivités pourrait se déplacer sur le terrain pour aller à la rencontre de ces acteurs avec le lauréat.

Les candidats sont invités à expliciter leur stratégie de communication et les moyens associés pour permettre à Tisséo Collectivités d'évaluer les possibilités de participation de sa part.

Tisséo Collectivités communiquera avec le lauréat après sélection pour définir la nature exacte et l'objectif des moyens mis à disposition, mais les candidats sont invités à intégrer les moyens qu'il leur paraîtrait pertinent de mobiliser, et la méthodologie pressentie pour y parvenir, dès la phase de candidature.

6

Organisation de l'appel à projets Covoiturage (Règlement de l'AàP)

Les candidatures éligibles

L'appel à projets covoiturage de Tisséo Collectivités est ouvert à toutes les structures juridiques (startup, PME, grands groupes, groupement d'entreprises, etc.). Sont exclues de l'appel à projets les personnes impliquées directement ou indirectement dans la mise en oeuvre de l'appel à projets et dans les structures portant cet appel à projets. Tisséo Collectivités se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ou structure ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue de l'appel à projets et ne pourra être éligible. Les candida-

tures peuvent être portées individuellement ou par un groupement conjoint. En cas de groupement, celui-ci désignera un mandataire qui représentera l'ensemble des membres et qui coordonnera les prestations des membres du groupement. Le groupement a vocation à rester inchangé tout au long du processus. La composition du groupement étant un élément d'appréciation de la capacité du porteur de projet, toute modification de sa composition au cours du processus devra être justifiée.

Les candidats s'engagent à répondre à l'appel à projets en complétant le dossier de candidature.

Tisséo Collectivités ne s'engage pas à prendre en compte les réponses n'ayant pas tenu compte de cette consigne. Sont éligibles à l'appel à projets toutes les candidatures proposant une solution de covoiturage, qui peut être accompagnée de services connexes et qui s'inscrit dans les problématiques du Projet Mobilité 2020-2025-2030. Dans le cas où le présent appel à projets ne serait pas conduit à son terme, ainsi que pour les candidats non retenus, les candidats ne pourront en aucun cas exiger de Tisséo Collectivités ou de ses partenaires une indemnisation de quelque sorte que ce soit.

Comment candidater ?

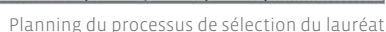
Pour rappel, dès la publication de l'appel à projets et jusqu'au 1er juin 2018 au plus tard, les candidats sont invités à envoyer leurs propositions de projets sous forme dématérialisée à l'adresse mail suivante : contact.ami.innovation@tisseo.fr. Important : Tous les candidats devront strictement respecter le cadre de réponse du document de candidature fourni dans les pièces de l'appel à projet. L'analyse des candidatures sera faite sur la base de ce document unique.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180330-20180328-6-3D-
DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

Les équipes sélectionnées seront invitées à une journée d'échanges en présence du jury de sélection et du comité d'analyse. Ces équipes auront ainsi l'opportunité de faire un rappel des principaux éléments de leur proposition, sous forme

Après la journée d'échanges, les candidatures seront analysées de manière plus approfondie, en vue de la sélection d'un lauréat unique. Le résultat de ce processus de sélection sera proposé au Comité Syndical de Tisséo Collectivités pour validation lors de sa réunion du 11 juillet 2018. Les candidats ayant participé à la seconde étape seront informés de la décision du jury de sélection. La composition des dos-

Le présent appel à projets a pour ambition d'expérimenter le service de covoiturage du lauréat à l'échelle du périmètre géographique de Tisséo Collectivités et dans les territoires où cela fait sens. L'initiative et la conception du projet relèvent entièrement du lauréat. Tisséo Collectivités est néanmoins attaché à ce que les candidats montrent dans quelle mesure la solution est transposable à d'autres territoires et d'autres échelles.



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180330-20180328-6-3D-
DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

Jury de sélection et le comité d'analyse

Les candidatures de l'appel à projets seront évaluées par deux instances : le jury de sélection et le comité d'analyse. Le lauréat de l'appel à projets sera désigné par le jury de sélection qui tiendra compte des analyses techniques des candidatures réalisées par le comité d'analyse.

La décision finale revient au Comité Syndical de Tisséo Collectivités qui autorisera le Président à signer tout acte afférent aux conditions in fine négociées par les parties pour réaliser le projet lauréat.

Le jury de sélection se veut une instance représentative de la population, et en particulier de la population visée par le nouveau service de covoiturage. Il est composé d'élus des collectivités, de représentants de la société civile et de l'écosystème d'innovation toulousain.

Le comité d'analyse est, quant à lui, formé par des experts techniques en matière de mobilité et avec une connaissance approfondie des problématiques des territoires visés. Il est composé de membres opérationnels des services publics locaux comme Tisséo Collectivités ou le CEREMA Sud-Ouest.

Tisséo Collectivités se réserve le droit de faire évoluer la composition du jury et du comité d'analyse.

Critères de sélection

Les propositions seront examinées en fonction des critères suivants :

- Caractère innovant du projet ;
- Compréhension du contexte local et des problématiques liées à la mobilité ;
- Adéquation du projet proposée à ces problématiques ;
- Adéquation projet et moyens - faisabilité du projet ;
- Pertinence de la méthode d'évaluation, en particulier des indicateurs de suivi définis par le candidat ;
- Possibilité juridique et réglementaire de la mise en oeuvre.

Convention partenariale pour la phase d'expérimentation

Le lauréat, ou le mandataire du groupement lauréat, se verra proposer une convention de partenariat avec Tisséo Collectivités. Cet accord de partenariat pourra faire l'objet de discussion afin de convenir à toutes les parties prenantes. Il devra être signé préalablement à toute action opérationnelle, en particulier la phase de diagnostic et de mobilisation des communautés.

Par ailleurs, Tisséo Collectivités et ses partenaires se réservent le droit d'engager toutes les procédures réglementaires et juridiques en mesure de mettre en oeuvre le projet lauréat sur chaque site.

Propriété intellectuelle

Le présent règlement ne prévoit aucun transfert de droits de propriété intellectuelle et industrielle préexistants entre Tisséo Collectivités et les candidats. En effet, les droits de propriété intellectuelle/industrielle appartenant à chacun restent son entière propriété. La propriété des données et des résultats générés dans le cadre de l'expérimentation sera définie dans la convention établie entre Tisséo Collectivités et le lauréat.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180330-20180328-6-3D-
DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

Confidentialité

Les candidats, dont le lauréat, s'engagent à garder strictement confidentielles toutes informations relatives à l'activité de Tisséo Collectivités et, de façon générale, à la stratégie et au fonctionnement interne de Tisséo Collectivités et de ses partenaires dont ils pourraient avoir connaissance dans le cadre de la phase de sélection et, pour le lauréat, dans la phase d'expérimentation. Tisséo Collectivités et ses partenaires s'engagent à garder strictement confidentielles toutes informations relatives aux projets soumis par les candidats dans le cadre de cet appel à projets. De plus, les candidats d'une part, Tisséo Collectivités et ses partenaires d'autre part, s'engagent à ne com-

muniquer tout ou partie de ces informations qu'aux membres de leur personnel ou éventuels sous-traitants en ayant besoin et en tout état de cause, à faire respecter cette obligation de confidentialité par leurs équipes et éventuels sous-traitants. Dans tous les cas ce partage d'informations confidentielles n'est possible qu'uniquement dans le cadre et pour les besoins de l'expérimentation

Dans le cas où le projet d'un candidat n'aurait pas été sélectionné par Tisséo Collectivités au terme de la phase de sélection, la présente obligation de confidentialité restera en vigueur pour une durée d'un (1) an à compter de la notification de refus du projet. Tisséo Collectivités se

réserve le droit de communiquer sur l'appel à projets covoiturage et les candidatures réceptionnées publiquement comme auprès de son personnel. Tisséo Collectivités et ses partenaires s'engagent à ne pas diffuser ou utiliser tout élément déclaré comme confidentiel. A cet effet les candidats/participants devront signaler ces éléments de manière explicite dans leur dossier. Sans indication de la mention « confidentiel », tout élément est réputé pouvoir être utilisé librement par Tisséo Collectivités et ses partenaires, notamment à des fins de communication, dans le cadre de l'expérimentation

Informatique et liberté

Les données à caractère personnel recueillies auprès des participants dans le cadre de l'appel à projets « Covoiturage » sont nécessaires pour participer à celui-ci. Ces données ne pourront être utilisées par Tisséo Collectivités que dans le cadre de la gestion de l'appel à projets « Covoiturage ».

Conformément à la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant à Tisséo Collectivités.

Dans le cadre de la nouvelle loi informatique et libertés, application du règlement général sur la protection des données, qui devrait être adoptée courant mai 2018, Tisséo Collectivités veillera à respecter les nouvelles modalités relatives à la protection des données, notamment pour l'expérimentation qui sera menée avec le lauréat. Les clauses correspondantes figureront également dans la convention à signer par Tisséo Collectivités et le lauréat.

Accès à l'information

Les candidats sont invités à adresser toute question relative à cet appel à projets à l'adresse : ami.innovation@tisseo.fr. Tisséo Collectivités se chargera de renvoyer les réponses communes à l'ensemble de répondants qui se seraient manifestés entre la date d'ouverture et la date de fermeture de candidature. Par ailleurs, la liste des données d'entrée communiquées en annexe du présent dossier n'est pas définitive. Les candidats peuvent informer Tisséo Collectivités s'ils souhaitent récupérer des données supplémentaires. Tisséo Collectivités étudiera les demandes et, le cas échéant, mettra à disposition de l'ensemble des candidats les pièces complémentaires.

N°	Nom de l'annexe	Type de données
1	Synthèse Projet Mobilités 2020-2025-2030	Document
2	Annexes Délibérations CS Tisséo - Stratégie Écomobilités	Document
3	Annexes Délibérations CS Tisséo - AMI	Document
4	Annexes Délibérations CS Tisséo - AAP Covoiturage	Document
5	Synthèse Enquête Ménages-Déplacements 2013	Document
6	EMD Sicoval	Document
7	EMD Muretain	Document
8	Diagnostic territorial Bassin de vie Sud-Ouest	Document
9	Diagnostic territorial Bassin de vie Sud-Est	Document
10	Présentation des aires de covoiturage départementales	Document
11	Carte aires covoiturage hors agglomération 2017	Carte
12	Note sur le Schéma directeur P+R	Document
13	Carte Spots Covoiturage 2017	Carte
14	Carte Spots Covoiturage 2018	Carte
15	Coordonnées GPS spots covoiturage 2017	Jeu de données
16	Plan détaillé du réseau Tisséo	Carte
17	Descriptif de l'Observatoire des plans de mobilité	Document
18	Note sur le service covoiturage Tisséo	Document
19	Note sur le parcours client de Tisséo	Document
20	Note sur le système billettique de Tisséo	Document
21	Note sur la politique de tarification de Tisséo	Document
22	Dépliant sur la politique de tarification de Tisséo	Document



Rédaction : Tisséo Collectivités
Conception - Réalisation : Ethics Group
Mars 2018

Crédits photographiques, Tisséo. Saada/Schneider



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180330-20180328-6-3D-
DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

APPEL A PROJETS COVOITURAGE



Dossier de candidature

Ce dossier de candidature accompagne le dossier de présentation de l'Appel à projets Covoiturage lancé par Tisséo Collectivités. Pour rappel, l'objectif de celui-ci est de soutenir et d'accompagner un lauréat dans l'expérimentation d'un projet innovant de covoiturage, et de proposer une alternative à la voiture particulière dans les zones peu denses et où l'offre de transports en commun est faible.

L'objet du dossier de candidature est autant de vous guider dans l'élaboration de votre réponse que de faciliter l'analyse des propositions de chaque candidat. Pour cela nous vous proposons une trame de questions vous permettant de présenter votre structure ou votre groupement, ainsi que le projet que vous souhaitez développer sur le territoire toulousain.

Vous pouvez répondre à tout ou partie des questions sans limitation du nombre de caractères, et fusionner des questions, dans la mesure du raisonnable, pour apporter une réponse plus globale si cela vous semble pertinent. Vous pouvez également insérer des images, schémas, tableaux ou autre dans le corps du texte.

Bien entendu, plus le dossier est riche, plus Tisséo Collectivités et les membres du Jury de sélection et du Comité d'analyse seront en mesure de juger de sa pertinence vis-à-vis de la problématique exprimée.

En revanche, l'ensemble de votre réponse doit être intégrée dans cette trame. Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée.

PRÉSENTEZ-VOUS !

Votre société ou votre groupement

Q1 - Nom de votre société (de la société mandataire en cas de groupement)

Q2 - Coordonnées d'un interlocuteur portant votre candidature (nom, prénom, poste au sein de votre société ou de la société mandataire, adresse mail, numéro de téléphone)

Q3 - Présentez votre société ou votre groupement le cas échéant. N'hésitez pas à présenter les différents intervenants que vous souhaitez mobiliser pour cette expérimentation.

Q4 - Si vous candidatez en groupement, pouvez-vous nous expliquer vos complémentarités pour l'expérimentation ?

Vos savoir-faire

Q5 – Pouvez-vous nous indiquer quelle est la maturité du projet que vous souhaitez proposer à Tisséo Collectivités ? Est-il opérationnel ? Nécessite-t-il des développements complémentaires ? L'appel à projets n'excluant par les projets n'ayant pas encore été mis en œuvre, si tel est le cas, pouvez-vous nous dire si la période préalable au lancement de l'expérimentation vous semble suffisante pour rendre votre projet opérationnel ?

Q6 - Si votre solution est déjà déployée, sur le territoire toulousain ou un autre territoire, pouvez-vous préciser où et comment elle a été mise en œuvre ?

Q7 - Si votre solution est déjà déployée, pouvez-vous nous faire un retour d'expérience synthétique (développement des communautés d'utilisateurs, modèle économique, obstacles rencontrés, clés de succès...)?

Compréhension du contexte et des enjeux

Q8 - Pouvez-vous présenter votre compréhension du contexte de l'Appel à Projets et de ses enjeux ? Si vous avez des préconisations à faire, vous êtes invités à nous les faire partager.

Q9 - Pouvez-vous préciser le périmètre géographique sur lequel vous souhaitez expérimenter votre projet et le public cible ?

Présentation de votre projet

Q10 - Pouvez-vous décrire les principes de fonctionnement du service de covoiturage que vous proposez pour l'expérimentation (parcours client pour passager et conducteur, back-office, interface utilisateur...) ?

Q11 - Comment pensez-vous mobiliser, voire rassurer, les premiers usagers pour amorcer l'expérience ? Pensez-vous pour cela impliquer les communes des territoires concernés par votre projet ?

Q12 - Il existe sur le territoire toulousain différentes solutions de mobilité, comment percevez-vous la coexistence de votre projet avec ces solutions ?

Q13 - Comment pensez-vous coordonner votre projet, et en particulier interagir avec les services de Tisséo Collectivités tout au long des phases de préparation et d'expérimentation ?

Q14 - La mesure des résultats de l'expérimentation est une clé pour valider l'opportunité d'aller plus loin. Pour tirer des enseignements Tisséo Collectivités procèdera à une évaluation (ex : analyse de données, retours usagers...). Comment pensez-vous contribuer à cette évaluation ?

Q15 – Pouvez-vous nous décrire la politique de traitement et de sécurisation des données personnelles des futurs utilisateurs de votre projet ? Avez-vous vous une politique spécifique en matière d'open data ?

Q16 - Avez-vous d'autres informations à nous communiquer qui ne rentreraient pas dans le cadre des questions posées dans le dossier de candidature ?